

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Présents : Bernard MICHEL, Florence DEUIL, Fanny JOUANNEAU, Roger GIRAUD, Michèle JOUANNY, Denise VINCENT

Absents et représentés : François PINATEL, Francine PHILIPPE (pouvoir à Michèle JOUANNY), Jean-Marc SAUNIER (pouvoir à Denise VINCENT)

Absents et non représentés : Christophe VENERA, Guy BERARD

Florence DEUIL a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026/03 : Acquisition de parcelles

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des délégations confiées par le conseil municipal et après avoir obtenu son accord, il a accepté en 2022 un leg consenti par Madame JOUFFREY Simone instituant la commune de Mizoën légataire à titre particulier de sa quote-part indivise (1/4). En effet, certaines parcelles intéressent la commune en ce qu'elles constituent en partie l'emprise de la piste d'Emparis, du réservoir du Rif Tort, du chemin de la petite vie et de la déchetterie.

Toutefois, ce leg impliquant la commune dans une indivision, il avait été proposé au notaire en charge du partage que la commune reçoive l'ensemble des biens, moyennant le versement d'une soulté aux deux autres indivisiaires, ou à minima les parcelles représentant un intérêt pour la commune. Or cette proposition n'avait pas été présentée par le notaire aux deux autres indivisiaires.

Aussi, cette proposition a été directement formulée auprès des deux autres indivisiaires qui ont accepté de vendre à la commune leur quote-part indivise moyennant le versement de la somme de 700€ chacun, soit 1 400€. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Référence	Adresse	Surface (m ²)	Surface (Ha)
380237 A0086	PRE DU BOIS 38450 MIZOEN	50	0,0050
380237 A0090	PRE DU BOIS 38450 MIZOEN	140	0,0140
380237 A0128	PRE DU BOIS 38450 MIZOEN	170	0,0170
380237 A0147	LES MURETTES 38450 MIZOEN	80	0,0080
380237 A0208	LES MURETTES 38450 MIZOEN	464	0,0464
380237 A0209	LES MURETTES 38450 MIZOEN	750	0,0750
380237 A0218	LES MURETTES 38450 MIZOEN	670	0,0670
380237 A0249	LES MURETTES 38450 MIZOEN	170	0,0170
380237 A0264	LES MURETTES 38450 MIZOEN	87	0,0087
380237 A0285	TRICOMBE 38450 MIZOEN	320	0,0320
380237 A0315	TRICOMBE 38450 MIZOEN	140	0,0140
380237 A0403	SOUS SAINT CLAUDE 38450 MIZOEN	260	0,0260
380237 B0670	LES GARCINS 38450 MIZOEN	270	0,0270
380237 B0756	LE CLOT 38450 MIZOEN	200	0,0200
380237 B0761	LE CLOT 38450 MIZOEN	750	0,0750
380237 B0929	HAMEAU DES AYMES 38450 MIZOEN	240	0,0240
380237 B1037	LA SAGNE 38450 MIZOEN	853	0,0853
380237 D0693	VOYRON 38450 MIZOEN	1340	0,1340
380237 D0723	PRE PELORCE ET SURRE 38450 MIZOEN	1300	0,1300
380237 D0730	PRE PELORCE ET SURRE 38450 MIZOEN	300	0,0300
380237 D0832	PLAN DE LA FOND 38450 MIZOEN	1100	0,1100
380237 D1206	PEYRE PLAINE 38450 MIZOEN	1788	0,1788
380237 D1355	COTES RANTES 38450 MIZOEN	1237	0,1237
380237 D1356	COTES RANTES 38450 MIZOEN	270	0,0270
380237 D1357	COTES RANTES 38450 MIZOEN	2928	0,2928
380237 E0035	LES GRANDS BOIS 38450 MIZOEN	665	0,0665
380237 E0041	LES GRANDS BOIS 38450 MIZOEN	3415	0,3415

Délibération n° 2026/03 : Acquisition de parcelles

Page 2/2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir les parcelles listées ci-dessus pour une surface totale de 19 957 m² au prix de 1 400 €.

DIT que l'acte authentique sera établi par Maître FERRIEUX Delphine, Notaire à Le Bourg d'Oisans (Isère).

DIT que les frais relatifs à cet achat sont à la charge de la Commune.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date de publication :

26 JAN. 2026

